



Divorce difficile que faire

Par **Nanou2818**, le **15/04/2024** à **10:33**

Bonjour, Mon fils est en plein procédure de divorce (c'est lio qui a demandé) ils sont parents de jumeaux de 10 mois. Depuis elle lui mène un enfer, il vive sous le même toit. Le soir quand il rentre du travail il a droit à des menaces, qu'il s'occupe mal des enfants, elle le filme, l'enregistre...Elle ne veut pas de médiation, et les discussions sont toujours conflictuelles. Son but, est que notre fils n'est plus de lien avec les enfants Elle refuse toutes les propositions faites par l'avocat, et sa dernière proposition st que notre fils voit les enfants trois soirs par semaine et le weekend un jour de 10 h à 18 h sans aucun couchage chez lui. Il va saisir avec l'avocat le juge des enfants, mais en attendant ils cohabitent ensemble, on a peur et on se sent impuissant Avez vous déjà vu une telle situation. Merci

Par **Marck.ESP**, le **15/04/2024** à **12:54**

Bonjour

Oui, voir un avocat pour une saisie du JAF en procédure d'urgence, lui seul peut trancher !

Par **Nanou2818**, le **15/04/2024** à **13:49**

Merci c'est une vraie épreuve

Par **Marck.ESP**, le **15/04/2024** à **14:12**

D'expérience, je sais que nous ne pouvons tout savoir...

Par **Nanou2818**, le **15/04/2024** à **14:20**

Oui c'est sûr mais on est dépassé

Elle change d'avis tout le temps, elle reproche à notre fils tout sur les enfants ne pas savoir ce

qu'ils mangent, les allergies... mais elle communique sur rien prend les rdv quand il travaille. C'est facile pour elle, elle dit qu'elle est en dépression mais n'arrête pas de se prendre ne photos sur son compte instagram. Sa dernière proposition est que notre fils voit les envoie trois soirs par semaine chez elle (alors qu'habituellement ils vivent toujours ensemble et elle ne le supporte pas) et le dimanche ou le samedi du 10H à 18 H qui peut proposer ça... elle lui reproche même d'être malade et de ne pas pouvoir s'occuper des enfants. Il a des vertiges vestibulaires, il ne peut pas tenir debout, il souffre de ne pas pouvoir s'occuper des enfants mais comment faire. Cela lui fait encore un point de plus pour elle.

Par **Visiteur**, le **15/04/2024** à **15:15**

Bonjour,

Sont-ils propriétaires ou locataires ? Sont-ils mariés ? Selon le cas, elle peut ... ou pas lui interdire l'accès au domicile.

Votre fils a tout intérêt à consulter un avocat rapidement sans laisser la situation dégénérer.

Si votre fils a des problèmes de santé, il peut aussi consulter son médecin.

Par **Nanou2818**, le **15/04/2024** à **15:23**

Ils sont mariés et propriétaire

La procédure de divorce est entamée, et il va saisir avec son avocat le JAF

Il a actuellement en arrêt, pour ces vertiges mais elle lui dit que ce n'est pas vrai.

Et qu'il faut qu'il quitte le domicile car il ne peut pas s'occuper des enfants, il lui a dit non

Le pire c'est que sa mère et grand mère on vécu la même situation, une fois qu'elles ont été mère le marié n'a plus existé ainsi que sa famille. Elle est dans le même schéma. Et à tous les conseils et méchancetés de sa mère et grand-mère. Leur famille se résume à 3

Merci pour vos réponses

Par **Visiteur**, le **15/04/2024** à **15:30**

Votre fils a un droit d'accès au domicile conjugal. Elle ne peut pas l'expulser.

Évitez de leur faire porter les erreurs des générations précédentes.

L'avocat conseillera votre fils, et vous éviterez d'ajouter de l'huile sur le feu.

Par **Nanou2818**, le **15/04/2024** à **15:38**

oui merci